

Nationaliser l'assurance chômage : ce que changerait la proposition de Macron

liberation.fr/france/2016/12/18/nationaliser-l-assurance-chomage-ce-que-changerait-la-proposition-de-macron_1536180

18/12/2016

• f

Nationaliser l'assurance chômage : ce que changerait la proposition de Macron



Faire revenir l'assurance chômage dans le giron de l'Etat : c'est l'une des propositions chocs du candidat à la présidentielle Emmanuel Macron. «*Les pouvoirs publics devraient reprendre à leur charge la stratégie et les décisions relatives à l'Unédic*», a-t-il déclaré lors d'un discours à Montpellier, mi-octobre. En effet, les Français ne le savent pas toujours, mais les allocations qu'ils touchent lorsqu'ils sont privés d'emploi ne dépendent en rien du gouvernement. Les conditions de leur indemnisation relèvent uniquement des partenaires sociaux (patronat et syndicats). Décryptage des multiples conséquences d'une éventuelle étatisation de l'assurance chômage.

L'Unédic, c'est quoi ?

Simple association loi 1901, l'Union nationale pour l'emploi dans l'industrie et le commerce, créée en 1958, est un régime un peu à part dans le paysage de la protection sociale à la française. C'est, avec les retraites complémentaires, le seul système de protection géré de façon exclusive par le patronat et les syndicats. Tous les deux ans, ils se mettent d'accord, via une convention, sur le financement (niveau des cotisations patronales et salariales) et les règles d'indemnisation (durée de cotisation, montant des allocations...). Le gouvernement est ensuite chargé d'avaliser, ou non, cette convention. En cas d'échec des négociations, ce qui est rare mais fut le cas cette année, c'est l'Etat qui reprend la main - il a décidé cette fois-ci de prolonger la convention en vigueur, et d'accorder quelques mois de plus aux partenaires sociaux pour aboutir à un accord.

Que signifie une étatisation ?

Etatiser l'Unédic, c'est retirer aux syndicats et au patronat la gestion de l'assurance chômage afin de la confier au gouvernement. A charge alors, pour lui, de décider des ressources financières du régime et des conditions d'indemnisation des chômeurs. La récente proposition d'Emmanuel Macron pour booster le pouvoir d'achat des salariés va d'ailleurs dans ce sens, puisqu'elle revient à soustraire aux partenaires sociaux un des deux piliers financiers de l'Unédic. En effet, en remplaçant les 2,4 % de cotisations chômage des salariés par une hausse de 1,7 point de la contribution sociale généralisée (CSG, un quasi-impôt, prélevé à la source), il transfère à l'Etat le pouvoir sur les ressources. Les syndicats et le patronat ne pourraient plus se prononcer que sur la seule contribution patronale (4 %), dont on peut penser qu'elle serait aussi supprimée : l'ancien ministre de l'Economie souhaite baisser de 6 points supplémentaires les cotisations des employeurs.

Quelles conséquences pour le financement...

Le risque d'une fiscalisation du financement de l'assurance chômage, induite par son étatisation, «*c'est la fragilisation des ressources de l'Unédic*, estime Carole Tuchszirer, chercheuse au Conservatoire national des arts et métiers. *En effet, le choix d'asseoir le financement du régime sur les salaires était une façon de s'assurer une ressource stable et pérenne, à l'inverse de l'impôt, très dépendant des aléas politiques*».

Autre conséquence, problématique pour un gouvernement : une nationalisation devra conduire au transfert de la dette de l'Unédic (30 milliards d'euros) à l'Etat. «*C'est même l'une des raisons pour laquelle une partie du patronat est pour : leur refiler le bébé de la dette*», estime Denis Gravouil, membre de la direction de la CGT.

... pour les salariés...

Côté négatif, l'étatisation «*fera disparaître le caractère assurantiel*» du régime, rappelle l'économiste Michel Husson, de l'Institut de recherches économiques et sociales. Un système où «*les cotisations des salariés donnent droit à une indemnisation plus ou moins proportionnelle à leur salaire*». Cette garantie ne sera effectivement plus assurée, puisque le lien direct entre cotisations et allocations sera coupé. Le gouvernement, en fonction de ses orientations politiques, aura alors les mains totalement libres pour décider, par exemple, de réduire drastiquement le niveau de l'indemnisation, voire de réintroduire la dégressivité des allocations, en place de 1986 à 2001. Autrement dit, même contestés par certains syndicats (comme la CGT), les accords négociés sous forme de compromis au sein de l'Unédic entre le patronat et, ces dernières années, la CFDT, assuraient

aux salariés une couverture relativement élevée du risque chômage.

Côté positif, cette étatisation est l'occasion, dans l'esprit d'Emmanuel Macron, d'ouvrir l'assurance chômage aux travailleurs indépendants (artisans, micro-entrepreneurs...). Même si, selon Carole Tuchszirer, *«il est tout à fait possible d'intégrer aujourd'hui les indépendants dans le régime, via par exemple une cotisation sur la valeur ajoutée, sans avoir à l'étatiser»*.

... et pour les partenaires sociaux ?

Autre conséquence, plus subtile : les partenaires sociaux se trouveraient non seulement privés de la gestion de l'Unédic, mais aussi d'un pan essentiel de la négociation collective. *«Syndicats et patronat négocient régulièrement des accords interprofessionnels sur la sécurisation des parcours professionnels, dont certaines mesures (ruptures conventionnelles, taxation des contrats courts, droits rechargeables...), pour devenir concrètes, doivent être déclinées au niveau de l'Unédic, explique Carole Tuchszirer. L'étatiser, c'est rendre les partenaires sociaux dépendants du gouvernement pour mettre concrètement en œuvre tout ou une partie de leurs accords.»*

[Luc Peillon](#)